



Au coordonnateur APP,
Au responsable de l'organisme porteur de l'APP,

Arras, le 18 mai 2010

Objet : Appel à souscription à la marque APP 2010 - 2011

PJ : Feuillet de souscription, d'adhésion et d'abonnement

Cher(e) collègue,

Depuis trois ans l'APAPP, grâce à votre soutien, à l'engagement des membres du bureau et de l'équipe nationale, a pu assurer la continuité de l'action des APP et de l'animation nationale du réseau (1). Une des principales initiatives de l'année 2010 a consisté à mettre en place les instances chargées de travailler à l'évolution de la « formule pédagogique » des APP et à la détermination des modalités d'attribution du label associé (accès à la marque pour de nouveaux organismes, renouvellement pour ceux qui en sont déjà attributaires). Ces modalités, pour lesquelles la Commission nationale de labellisation mise en place par l'APAPP et le bureau de l'association ont décidé de recourir aux services de l'Afnor, entreront en vigueur au premier semestre 2011. Elles prendront appui sur un cahier des charges national renouvelé. Son élaboration est en train de se faire dans le cadre d'une Commission prospective dans laquelle chercheurs et praticiens réfléchissent aux adaptations nécessaires de l'outil APP. Rassurez-vous, l'action qu'auront à conduire les « APP nouveaux » se référera aux principes qui les ont guidés depuis l'origine et aux valeurs de l'éducation et de la formation pour tous. **Vous serez associés à ce travail à l'occasion des Assises nationales des APP qui se tiendront le 29 juin au CNAM.**

Détentrice de la marque APP depuis le 30 mars 2009 (date de la convention de cession signée entre la DGEFP et l'APAPP) l'APAPP a initié au printemps 2009 une première campagne de souscription auprès de tous les organismes jusque là labellisés par l'Etat. Elle a connu un réel succès puisque 297 souscriptions ont été enregistrées. De plus 147 organismes ont adhéré à l'association. Je vous rappelle que ce sont ces **adhérents qui, réunis en Assemblée générale, fixent les orientations politiques de l'association, déterminent les règles d'accès à la marque et décident des évolutions à venir du cahier des charges national des APP.** 103 APP ont choisi la formule abonnements de services. Celle-ci permet d'accéder à la partie mutualisation des ressources et des démarches sur le site web des APP et de bénéficier de tarifs privilégiés aux journées d'échanges et de professionnalisation des acteurs mises en œuvre par l'APAPP.

(1) Vous en trouverez l'essentiel sur le site www.app.tm.fr.

La date d'échéance du droit d'usage dont vous bénéficiez à ce jour est le 30 Juin 2010. C'est pourquoi je vous invite à le renouveler au plus vite pour la période 2010 – 2011 (Juillet 2010 à Juin 2011). Il vous suffit pour cela de remplir le bulletin joint et de nous le retourner, accompagné de votre règlement par chèque ou accompagné d'un bon de commande pour les paiements par mandat administratif ou par virement. L'APapp est obligatoirement soumise à la TVA. Elle est donc tenue de la facturer, (même si, de votre côté, non assujetti pour vos activités d'OF, vous ne pouvez pas la récupérer). **Le montant de la souscription a été maintenu à même hauteur que l'an dernier, soit 299 € (ttc) pour une année. Vous pouvez également, si vous ne l'êtes pas déjà** (et je ne peux que vous encourager à le faire) **devenir adhérent de l'APapp** en remplissant la partie correspondante. L'adhésion est gratuite ; Elle n'est statutairement ouverte qu'aux organismes porteurs d'APP labellisés (qui ont donc souscrit au droit à la marque). **Enfin, en souscrivant un abonnement annuel** aux services de l'APapp (montant : 179,40 € ttc) **vous aurez accès à des services spécifiques** (voir document ci-joint).

Les politiques publiques (en particulier celles de l'Etat), les règles d'appels d'offre et de marchés publics parfois mal gérées, en partie inadaptées à notre projet, ont grandement fragilisé l'action des APP et le fonctionnement des équipes et des organismes. Ces trois années difficiles nous encouragent plus encore à tenir fermement notre objectif : **faire vivre sur les territoires des lieux de formation pérennes, référés au modèle APP, ouverts à tous publics pas ou peu qualifiés, salariés, demandeurs d'emploi ou toute personne désirant se former.**

Après 25 ans de réussite la formule APP a fait ses preuves. Partenariat, diversité, territoire, personnalisation, restent pour nous des mots clés fondateurs. **L'ambition de l'APapp est d'être un espace de solidarité pour les équipes et les organismes permettant d'inventer et de faire exister un service d'accès à la formation pour tous, vital pour nos territoires et les populations.** Cette ambition est aujourd'hui à notre portée. **Je vous invite à continuer solidairement ce combat pour une éducation permanente des adultes forte, organisée, accessible et structurée** dans votre région, dans votre département, dans votre ville ou commune.

Je vous prie de croire à mes sentiments les plus cordiaux.

Maurice Monoky,
Président de l'APapp

